COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU

GROUPE ROMAND DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

Séance du 9 mai 1943

A NEUCHÂTEL

Président : M. Ch. Favez.

Membres présents. — MM. P. Aubert, J. Béranger, J. Borel, J.-P. Borle, A. Brauen, Mlles E. Bréguet, M. Broye, MM. l'abbé E. Cantin, P. Carraz, Mlle H. Castella, M. M. Chouet, Mlle J. Ernst, MM. Ch. Favez, l'abbé J. Gachet, O. Gigon, A. Ginnel, W. Gunning, M. Jeanneret, F. Junod, A. Labhardt, G. Méautis, le chanoine M. Michelet, M. Niedermann, A. Perrenoud, J.-L. Perrenoud, Mlles J.-M. Perrenoud, L. Perrollaz, MM. le chanoine A. Pittet, G. de Plinval, G. Redard, J. Reymond, S. Vautier, Mme A. Virieux.

A ces membres s'étaient joints, entre autres : M. C. Brandt, conseiller d'État de Neuchâtel, chef du Département de l'Instruction publique, et M. Ramseyer, directeur du collège des Terreaux.

Séance administrative.

M. Ch. Favez, en ouvrant la séance, salue la présence de M. le conseiller d'État Brandt. La ville de Neuchâtel s'est fait représenter par M. M. Niedermann, conseiller général et vice-président du Groupe romand. Des remerciements chaleureux vont à M. M. Jeanneret, qui s'est dévoué pour assurer la réussite de cette journée, et à M. Ramseyer, qui offre au Groupe romand l'hospitalité de son collège.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. M. Ch. Favez communique à l'assemblée une lettre de M. A. Oltramare, que la maladie retient chez lui. Un message en latin, rédigé par M. Favez au nom du Groupe, lui exprimera les regrets, l'amitié et les vœux unanimes de ses collègues.

Le Comité devrait à cette séance proposer de nouveaux sujets de concours. Mais, vu l'impossibilité de bénéficier de la *Revue des Études*

latines ou de sa Collection pour publier les travaux récompensés, le Comité trouve de très grandes difficultés à réunir les subsides qu'il faut pour cette publication en Suisse. Aussi M. Favez demande-t-il de suspendre *sine die* l'annonce du concours. L'assemblée préfère se ranger à l'avis de M. A. Labhardt, de surseoir jusqu'à l'an prochain seulement. La caisse du Groupe romand pourra donc réserver une petite somme pour la *Revue des Études latines*.

La séance d'automne aura lieu à Lausanne. Le Comité en choisira lui-même la date, en tenant compte des vœux exprimés.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. Favez donne alors la parole à M. le chanoine M. Michelet, professeur au collège Saint-Charles, à Porrentruy, pour une communication intitulée : *De la musique au silence. Notes sur l'usage de la joie esthétique d'après saint Augustin.*

Il y eut, il y a toujours un problème de l'usage des joies esthétiques. La joie que donne la beauté a pour effet de combler l'âme, à tel point qu'elle semble suffire et constituer à l'homme une fin dernière. Nous savons pourtant que chercher notre béatitude dans les créatures est une idolâtrie. Faudra-t-il donc, pour trouver Dieu, renoncer aux joies si prenantes de l'art?

Il est intéressant, passionnant même, d'étudier la position et l'évolution de saint Augustin dans cette question angoissante.

Saint Augustin a une âme d'artiste ; c'est peut-être par là qu'il est le plus moderne. Dès ses jeunes années, il se jette sur les richesses de ce monde avec une frénésie égale à celle de l'Ecclésiaste. Il aime le jeu, les fictions poétiques, la cadence du vers virgilien. Il aime les spectacles, et, dans le spectacle, « les larmes et les impressions douloureuses » : *lacrimas et dolores* (*Conf.* III, 2). Il avoue qu'il lui est impossible d'aimer autre chose que ce qui est beau, ni autrement que par raison de beauté : *Dic, oro te, num possumus amare nisi pulchra* (*De Musica*, VI, 39)?

Pourtant, « son cœur n'est pas assouvi jusqu'à ce qu'il se repose en Dieu ». Mais Dieu ne peut se révéler à lui qu'avec ses exigences. Dieu, qui est beauté infinie, mais invisible, ne demandera-t-il pas le sacrifice de toute complaisance dans les beautés inférieures? Éperdu de joie esthétique au milieu des signes et des vestiges qui racontent la gloire divine, Augustin tremble d'encourir l'anathème qu'il formule lui-même : *Vae qui derelinquunt te ducem et oberrant in vestigiis tuis, qui nutus tuos pro te amant, et obliviscuntur quid innuas, o suavissima lux purgata mentis, Sapientia. Non enim cessas innuere nobis quae et quanta sis, et nutus tui sunt omne creaturarum decus.*

Cependant, Augustin a l'âme trop « catholique » pour ne pas accepter, selon le mot du poète, « le credo entier des choses visibles et invi-

sibles ». Comment il trouve moyen de sanctifier jusqu'à ses joies esthétiques, nous en serons avertis par le livre X des *Confessions*, cet admirable traité de la mémoire, qui s'applique à retrouver à l'intérieur de l'homme tout ce qu'avait fourni l'universalité des signes : « Quant à moi, mon Dieu et ma gloire, là encore (dans l'art et dans la jouissance qu'il donne), je trouve matière à vous dire un hymne et à offrir un sacrifice de louange ; car les beautés qui, de l'âme de l'artiste, passent dans ses mains savantes, viennent de cette Beauté qui est supérieure à nos âmes, et pour qui soupire mon âme nuit et jour. »

Un texte du *De libero arbitrio* (II, XVI, 42) nous indique de quelle manière : « ... Si tu retombes dans les choses extérieures, c'est par le moyen de leur beauté que la Sagesse *te rappelle à l'intérieur*, afin que, voyant soumis à la loi des nombres tout ce qui, dans les corps, te charme ou te séduit par les sens extérieurs, tu cherches d'où cela vient, *tu rentres en toi-même...* »

Les nombres auxquels vient de faire allusion saint Augustin nous amènent au cas spécial de la musique, qui nous fournit les joies esthétiques les plus vives et peut, pour le problème qui nous occupe, servir d'analogie à tous les arts. Or, dans son *Traité de la musique selon l'esprit de saint Augustin* (Neuchâtel, 1942), H. Davenson résume admirablement la dialectique de son maître :

« Cette dialectique qui nous élève de la sensation au souvenir, du souvenir au jugement et de là jusqu'à une musique plus intérieure encore qui n'est plus que silence, purge et décharge l'âme des fantômes et des images qui l'encombrent, l'arrache au vil plaisir des sens comme à la vaine curiosité de la connaissance conceptuelle. Dialectique salutaire qui réprime peu à peu la puissance ténébreuse de la chair, nous arrache progressivement et de degré en degré à tout ce qui nous attire vers le vil, l'impur et le bas ; restituant au corps l'équilibre nécessaire, elle fortifie l'âme, la rend de nouveau capable de s'envoler à travers le silence vers ce repos où elle entrera au jour du Seigneur... »

Si donc la joie des arts est permise, c'est dans la mesure où elle nous conduit à Dieu, ce qu'elle fait non point directement et par elle-même, mais en tant que, préservant l'âme des joies troubles et mauvaises, elle établit autour d'elle une zone de *silence* où s'entend la voix de Dieu, « qui parle sans bruit de paroles... ».

— M. Favez remercie M. le chanoine Michelet de sa communication admirable par sa connaissance profonde de saint Augustin et sa compréhension des choses de l'art autant que par sa forme.

— M. de Plinval, après avoir dit l'intérêt qu'il a pris à cette conférence, relève qu'on ne peut séparer dans saint Augustin le métaphysicien de l'artiste. Il faut rapprocher aussi la conception qu'a saint Augustin de la musique de celle de la poésie pure, du verbe imprononcé.

— M. le chanoine PITTET ajoute que le style de saint Augustin est caractérisé par le rythme binaire et l'antithèse, qui repose sur l'antithèse que nous sommes nous-mêmes : preuve éclatante de l'union entre l'artiste et le penseur.

II. — M. M. NIEDERMANN assume ensuite la présidence pour donner la parole à M. Ch. FAVEZ, privat-docent à l'Université de Lausanne, président du Groupe romand.

Sous le titre : *Ausone et son petit-fils*, M. FAVEZ étudie l'*Epistula 22* (éd. Peiper) d'Ausone. Le poète, s'adressant à l'un de ses petits-fils, s'efforce de rassurer le jeune écolier effrayé par l'excessive sévérité de la discipline scolaire ; il dresse ensuite une sorte de plan d'études et donne d'excellents conseils sur l'art de la lecture.

Ce poème offre un triple intérêt. Il nous montre d'abord que les maîtres n'avaient guère changé depuis le I^er^ siècle : nous retrouvons chez ceux du IV^e^ les mêmes défauts contre lesquels Quintilien avait tâché de lutter.

Ce qui n'a pas non plus changé, c'est le programme de lecture. Il convient de signaler la place que les auteurs grecs y occupent. Tandis que l'enseignement du grec avait considérablement baissé de valeur en Occident, les écoles gauloises continuent à lui attribuer une grande importance.

Enfin, ce poème nous fait pénétrer dans une famille antique et nous révèle les relations — faites de vive affection et de délicate compréhension — d'un grand-père avec son petit-fils.

— M. NIEDERMANN félicite M. Favez de l'étendue et de la sûreté de sa science et de sa documentation.

— M. J.-P. BORLE s'étonne que Cicéron ne figure pas parmi les auteurs scolaires que cite Ausone et demande si, ailleurs, Ausone ne s'élève pas contre l'étude prématurée des auteurs grecs.

— M. FAVEZ répond qu'il faut voir ici des indications générales, non un programme à suivre, et M. le chanoine PITTET ajoute que le *Songe* de saint Jérôme montre combien Cicéron était pratiqué.

— M. NIEDERMANN rappelle que le père d'Ausone savait très bien le grec.

III. — M. J. BÉRANGER, professeur au Collège classique de Lausanne, présente une étude : *Pour une définition du principat; Auguste dans Aulu-Gelle* XV, 7, 3. Le message d'Auguste à ses petits-fils (Aulu-Gelle XV, 7, 3) contient, réduites à leurs éléments, les notions inséparables du principat : mérite, dignité (ἀνδραγαθοῦντων ὑμῶν), fidélité au poste, devoir, mission (stationem meam). Dans le fond comme dans la forme (emploi métaphorique du vocabulaire militaire) se manifeste la tradition philosophique grecque.

Auguste a eu l'originalité de mettre au service de sa politique l'idéologie du roi-philosophe ou du philosophe-roi, qu'il opposait au regnum-tyrannie de César. Un système romain original n'a pu se développer : le « princeps-ἡγεμών » du monument d'Ancyre s'est effacé devant le « βασιλεύς » des philosophes avec lequel il se confondait. Seule subsista pour les peuples la réalité politique de l' « imperator-αὐτοκράτωρ ». « Principatus » et « princeps », dans leur acception qualitative, exprimeraient cet aspect idéologique de la monarchie romaine.

— En remerciant M. Béranger, M. Favez met en relief la connaissance de l'histoire et des textes que comporte son exposé.

— M. O. Gigon remarque que le mot « statio » est employé dans deux sens : sens romain, militaire = le poste ; sens philosophique (lettre privée d'Auguste à son petit-fils) = « φρουρά ». Comment le passage de l'un à l'autre s'est-il fait? et comment arriver au sens d'année?

— M. Niedermann répond que, dans le texte de Tacite (Dial. 17, 3), « statio » ne peut signifier qu' « année ». Par quelle évolution sémantique? Ce serait à rechercher.

— Pour M. G. Méautis, la phrase du Phédon (62 B) fait certainement allusion à des termes mystiques ; le sens de « φρουρά » n'était pas clair.

Après la visite du Séminaire de philologie que Neuchâtel doit à la générosité d'un mécène, les membres et amis du Groupe romand se réunirent pour le déjeuner. Dans le discours qu'il prononça alors, M. Favez renouvela l'expression de l'attachement du Groupe romand à la Société des Études latines de Paris, qui va fêter son vingtième anniversaire. Il rendit hommage à M. Marouzeau, son fondateur, qui en est toujours l'admirable animateur.

— M. C. Brandt, au nom de l'État de Neuchâtel, souhaita la bienvenue aux latinistes et les encouragea dans leur grande et belle tâche. Après quelques mots de M. M. Niedermann représentant les autorités de la Ville, la journée s'acheva à Colombier, où M. M. Jeanneret fit une magistrale évocation des édifices romains qui s'élevèrent sur l'emplacement du château actuel et dont restent les substructions, puis de l'histoire du château et des divers aspects qu'il revêtit jusqu'à nos jours.

II.

Séance du 14 novembre 1943

A LAUSANNE

Président : M. Ch. Favez.

Membres présents. — MM. P. Aubert, J. Béranger, D. van Berchem,